



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°18/038
Grand Port Maritime du Havre

Le Grand Port Maritime du Havre (GPMH) a mis en œuvre une procédure de publicité en vue de l'attribution d'un titre autorisant l'occupation d'une dépendance du domaine public située au Parc des Marais sur la commune de Gonfreville l'Orcher, dont la référence Haropa Solutions est le n° 5024 et en vue de l'implantation d'une activité de chaudronnerie industrielle.

A l'issue de la procédure de publicité, la SCI NASO dont le siège social est situé route de Paris – 76520 MESNIL RAOUL, SIREN n° 344 190 756 est la seule à avoir présenté un projet d'implantation.

Le Directoire du Grand Port Maritime du Havre et la SCI NASO ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 18-114 portant sur la dépendance susvisée le 18/03/2019.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain d'une superficie de 7 333 m²
Durée de la convention : 3 ans environ à compter du 22/10/2018.

Toute demande de renseignement complémentaire peut être formulée au Service Développement et Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@havre-port.fr

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.

Date de mise en ligne du présent avis : **07/06/2019**